



Siège : 17 rue Dupin – 75006 Paris  
Bureaux : 7 bis rue Decrès – 75014 Paris  
☎ : 01 45 65 03 45 / Mobile : 06 99 09 10 12

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET  
PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION  
N°2021-116-DAAD-B-21BISGIRONDE-BAT-ATELIER  
Version 1**

**Bâtiment  
21 bis, quai de la Gironde  
75019 PARIS**

**Maître d'Ouvrage de l'opération :**

**Nexity IR  
19, rue de Vienne  
TSA 60030  
75801 PARIS Cedex 08**

**Conclusion : il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6, et l'annexe 13.9 du Code de La Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

Norme utilisée : NF X 46-020 (août 2017)

## SOMMAIRE

### RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION

1-	Définition de la mission	page 3
2-	Documents remis avant le repérage	page 3
3-	Dates de la mission	page 3
4-	Identification du demandeur	page 3
5-	Identification du Propriétaire	page 3
6-	Identification de l'immeuble visité	page 3
7-	Identification du laboratoire	page 3
8-	Identification de l'opérateur de repérage	page 3
9-	Locaux visités et non visités	page 3
	Descriptif des locaux visités	
10 -	Conclusions	page 5
	Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	
	<b>CONCLUSIONS SELON L'ECHANTILLONAGE REALISE</b>	
	<b>PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE</b>	page 6
	<b>RESERVES</b>	page 7
11 -	Prélèvements d'échantillons	page 8
12 -	Récapitulatif de la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante et estimations des quantités	page 11
13 -	Référentiel réglementaire	page 12
14 -	Consignes générales et spécifiques de sécurité	page 14

### ANNEXES

Annexe 1 :	Plans de repérage (cartographie des prélèvements) (Page 16)
Annexe 2 :	Plans de repérage (cartographie des matériaux et produits contenant de l'amiante) (Page 18)
Annexe 3 :	Photographies (Page 19)
Annexe 4 :	Certifications de compétences, attestation d'assurance, attestation Armstrong (Page 35)
Annexe 5 :	Rapports d'analyse des prélèvements (Page 38)

# RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE « AVANT DEMOLITION »

## **1 - Définition de la mission :**

Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition de la construction située 21 bis, quai de la Gironde à Paris (75019). Le bâtiment est composé d'un atelier au RDC, d'un appartement et d'un local à l'étage ainsi que de combles.

## **2 - Documents remis avant le repérage :**

Aucun.

## **3 - Dates de la mission :**

8 avril 2021.

## **4 - Identification du demandeur :**

NEXITY IR

19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08

Qualité : Maître d'Ouvrage.

## **5 - Identification du propriétaire :**

NEXITY IR

19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08

## **6 - Identification de l'immeuble visité :**

Restaurant (RDC) et appartements (Etage 01).

21 bis, quai de la Gironde – 75019 Paris.

Destination du Bâti : Atelier, habitation.

Date de construction : non communiquée, date de permis de construire antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 1997.

## **7 - Identification du laboratoire :**

FLASHLAB

1, chemin de Saulxier

91 Longjumeau

Accréditation COFRAC n° 1-5952

## **8 - Identification de l'opérateur de repérage :**

M. Thomas COURSAT – Sarl ACCESS Diag

17, rue Dupin – 75006 Paris

Certification n°55

Délivrée par CERTIFICATED

Assurance : MMA n°114.231.812 (valable du 01/01 au 31/12/2021)



**Rédacteur du rapport** : M. Thomas COURSAT

## **9 – Locaux visités et non visités :**

L'ensemble des locaux concernés par les travaux de démolition a été visité.

**Descriptif des locaux visités :**

<b>Local</b>	<b>Sol</b>	<b>Murs</b>	<b>Plafond</b>	<b>Plenum</b>	<b>Autres</b>
<b>RDC - ATELIER</b>	Béton	Béton et briques + peinture	Plâtre, solives bois, lattes bois.	N/A	Présence de conduits métal et/ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature – Présence de calorifugeages ne contenant pas d'amiante après analyse laboratoire
<b>Etage – Cuisine / Séjour</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	Présence de conduits métal et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Etage – Dégagement</b>	Carrelage 1	Plâtre, peinture	Plâtre + peinture	-	
<b>Etage – WC</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	Présence de conduits métal et/ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Etage – Salle de bain</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	Présence de conduits métal et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Chambre 1</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	
<b>Chambre 2</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	
<b>Chambre 3</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	
<b>Chambre 4</b>	Carrelage 1	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	
<b>Combles</b>	Plâtre / bois	Plâtre	Plâtre, bois - toiture tuiles terre cuite + bardage acier et plexiglass		Présence de conduits en PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Entrée Local</b>	Béton	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	
<b>Local</b>	Béton	Béton / Brique, plâtre, peinture et faïence murale	Plâtre + peinture	-	

## **10 - Conclusions :**

**Dans le cadre de nos investigations, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur de repérage.**

**Dans le cadre de nos investigations, il a été repéré des matériaux et produits de la liste C ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :**

- Prélèvement n°1 : ETAGE - APT1 - Rangement-Sol : Linoleum
- Prélèvement n°2 : ETAGE - APT1 - Cuisine – Mur : Faïence 1 + colle
- Prélèvement n°3 : ETAGE - APT1 - Cuisine – Sol : Carrelage 1 + colle + ragréage
- Prélèvement n°4 : ETAGE - APT1 - Rangement-Fenêtre de toit : Mastic vitrier
- Prélèvement n°5 : ETAGE - APT1 - Séjour-Cloison sur chambre : Enduit + peinture
- Prélèvement n°6 : ETAGE - APT1 - Séjour-Mur : Enduit + peinture
- Prélèvement n°7 : ETAGE - APT1 - Séjour-Cloison sur chambre : Bande caliquot + enduit + peinture
- Prélèvement n°8 : ETAGE - APT1 - SDB-Cloison : Faïence 1 (motifs) + colle + joint gris
- Prélèvement n°9 : ETAGE - APT1 - Chambre4-Sol : Carrelage 1 + colle + ragréage
- Prélèvement n°10 : ETAGE - APT1 - Chambre4-Rampant : Enduit + peinture
- Prélèvement n°11 : COMBLES - Fenêtre de toit : Mastic vitrier
- Prélèvement n°12 : COMBLES – Mur : Enduit mural
- Prélèvement n°13 : COMBLES – Souche : Enduit
- Prélèvement n°14 : ETAGE - LOCAL - Entrée – Mur : Enduit mural
- Prélèvement n°15 : ETAGE - LOCAL - Entrée - Cloison carreaux de plâtre : Colle
- Prélèvement n°16 : ETAGE - LOCAL - Entrée – sol : Chape
- Prélèvement n°17 : ETAGE - LOCAL - Pièce principale – Plafond : Bande caliquot
- Prélèvement n°18 : ETAGE - LOCAL - Pièce principale - mur (jonction poutres bois) : Joint (dur blanc gris)
- Prélèvement n°19 : ETAGE - LOCAL - Pièce principale – Plafond : Bande caliquot + enduit + peinture
- Prélèvement n°20 : RDC - ATELIER – Conduits : Calorifugeage
- Prélèvement n°21 : RDC - ATELIER - Arête mur vers escaliers : Enduit gris
- Prélèvement n°22 : RDC - ATELIER – Mur : Enduit mural + peinture
- Prélèvement n°23 : RDC - ATELIER - Arête poteau : Enduit + peinture
- Prélèvement n°24 : RDC - ATELIER - Façade extérieure : Enduit mural

**Il a été repéré des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante par nature :**

- Le béton ne contient pas d'amiante par nature.
- Les briques en terre cuite ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les calorifugeages en néoprène ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les tuiles en terre cuite ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les parpaings de ciment ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les conduits métalliques ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les conduits PVC ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les faïences et carrelages ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Le bois ne contient pas d'amiante par nature.
- Les dalles de faux plafond de marque Armstrong ne contiennent pas d'amiante (attestation jointe en annexe).
- Les éléments d'aménagement et les équipements postérieurs à la date d'interdiction de l'amiante (rappel date : 01/07/1997) ne contiennent pas d'amiante.

**L'ensemble des relevés effectués au cours de cette mission a permis d'établir la cartographie des matériaux et/ou produits contenant de l'amiante sur le site concerné.**

## CONCLUSIONS SUIVANT L'ECHANTILLONAGE ETABLI PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE

- Concernant le conduit en fibres ciment et sa mitre présents au-dessus de la souche, en sortie toiture, notre conclusion est : **PRESENCE D'AMIANTE** pour l'ensemble de ces matériaux. Leur localisation est précisée sur les croquis de repérage de l'annexe 2.

**NB : Les éléments enterrés, inaccessibles lors de nos visites de repérage, devront faire l'objet d'un complément de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante une fois mis au jour lors des travaux.**

## RESERVES

- Les éléments enterrés, et notamment les réseaux, n'ont pu faire l'objet d'investigations en raison de leur inaccessibilité et devront faire l'objet d'un complément de repérage amiante une fois mis au jour lors des travaux.

## **11 – Prélèvements d'échantillons :**

Lors de l'intervention de repérage effectuée le 8 avril 2021, 24 prélèvements d'échantillons (matériaux) ont été réalisés.

**Les résultats d'analyse des prélèvements, n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'amiante dans les matériaux et produits testés, ce qui est précisé pages 9 à 11 du rapport 2021-116-DAAD-B-21BISGIRONDE-BAT-ATELIER-v1 ainsi que dans la cartographie présente en annexe 1 et annexe 2 du document.**

## TABLEAU 1

Résultats d'analyse laboratoire des échantillons prélevés par ACCESS DIAG lors des interventions effectuées en avril 2021 :

N°	LIEU	DESCRIPTION OPERATEUR DE REPERAGE	Résultat d'analyse
1	ETAGE - APT1 - Rangement-Sol	Linoleum	Pas d'amiante détecté
2	ETAGE - APT1 - Cuisine - Mur	Faïence 1 + colle	Pas d'amiante détecté
3	ETAGE - APT1 - Cuisine - Sol	Carrelage 1 + colle + ragréage	Pas d'amiante détecté
4	ETAGE - APT1 - Rangement-Fenêtre de toit	Mastic vitrier	Pas d'amiante détecté
5	ETAGE - APT1 - Séjour-Cloison sur chambre	Enduit + peinture	Pas d'amiante détecté
6	ETAGE - APT1 - Séjour-Mur	Enduit + peinture	Pas d'amiante détecté
7	ETAGE - APT1 - Séjour-Cloison sur chambre	Bande caliquot + enduit + peinture	Pas d'amiante détecté
8	ETAGE - APT1 - SDB-Cloison	Faïence 1 (motifs) + colle + joint gris	Pas d'amiante détecté
9	ETAGE - APT1 - Chambre4-Sol	Carrelage 1 + colle + ragréage	Pas d'amiante détecté
10	ETAGE - APT1 - Chambre4-Rampant	Enduit + peinture	Pas d'amiante détecté
11	COMBLES - Fenêtre de toit	Mastic vitrier	Pas d'amiante détecté
12	COMBLES - Mur	Enduit mural	Pas d'amiante détecté
13	COMBLES - Souche	Enduit	Pas d'amiante détecté
14	ETAGE - LOCAL - Entrée - Mur	Enduit mural	Pas d'amiante détecté
15	ETAGE - LOCAL - Entrée - Cloison carreaux de plâtre	Colle	Pas d'amiante détecté
16	ETAGE - LOCAL - Entrée - sol	Chape	Pas d'amiante détecté
17	ETAGE - LOCAL - Pièce principale - Plafond	Bande caliquot	Pas d'amiante détecté
18	ETAGE - LOCAL - Pièce principale - mur (jonction poutres bois)	Joint (dur blanc gris)	Pas d'amiante détecté
19	ETAGE - LOCAL - Pièce principale - Plafond	Bande caliquot + enduit + peinture	Pas d'amiante détecté
20	RDC - ATELIER - Conduits	Calorifugeage	Pas d'amiante détecté
21	RDC - ATELIER - Arête mur vers escaliers	Enduit gris	Pas d'amiante détecté
22	RDC - ATELIER - Mur	Enduit mural + peinture	Pas d'amiante détecté
23	RDC - ATELIER - Arête poteau	Enduit + peinture	Pas d'amiante détecté
24	RDC - ATELIER - Façade extérieure	Enduit mural	Pas d'amiante détecté

**Les résultats d'analyses laboratoire du tableau 1 nous permettent de formuler les observations suivantes :**

**Matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Aucun des matériaux ou produits rencontrés dans le cadre de nos investigations ne contient d'amiante après analyse en laboratoire.

**Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante, à l'exception des matériaux et produits cités ci-dessus :**

- Les colles de carrelages ne contiennent pas d'amiante.
- Les ragréages ne contiennent pas d'amiante.
- Les chapes ne contiennent pas d'amiante.
- Les enduits et peintures ne contiennent pas d'amiante.
- Les colles de faïences murales et plinthes en faïence ne contiennent pas de fibres d'amiante.
- Le linoléum ne contient pas d'amiante.
- Les bandes caliquots ne contiennent pas d'amiante.
- Les revêtements bitumineux d'étanchéité ne contiennent pas d'amiante.
- Les mastics vitriers ne contiennent pas d'amiante.
- Les joints des vitrages ne contiennent pas d'amiante.
- Les enduits extérieurs ne contiennent pas d'amiante.
- Les calorifugeages et leurs coques ne contiennent pas d'amiante.

**12 – Récapitulatif de la présence de matériaux et produits contenant de l’amiante et estimations des quantités :**

Bâtiment	Local	Élément de construction contenant de l’amiante	Prélèvement / Justification
<b>21 BIS QUAI DE LA GIRONDE</b>	Toiture	Présence d’un conduit avec mitre, tous deux en fibres ciment contenant de l’amiante.  <b>Estimation quantité = environ 1.50 mètre linéaire pour un diamètre de 20 cm environ + une mitre</b>	Décision de l’opérateur de repérage (dangerosité d’accès aux éléments)

-

## **13 - Référentiel réglementaire:**

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6, et l'annexe 13.9 du Code de La Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

### **LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

- Art. R 1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6.
- Liste C de l'Annexe 13.9

### **NORME NFX 46-020 d'août 2017**

- Portant sur le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis prévu par la réglementation.

### **ARRETE DU 26 JUIN 2013**

- relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

### **Liste C de l'annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.**

<b>COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION</b>	<b>PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER</b>
<b>1. Toiture et étanchéité</b>	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
<b>2. Façades</b>	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
<b>3. Parois verticales intérieures et enduits</b>	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
<b>4. Plafonds et faux plafonds</b>	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation.

Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
<b>5. Revêtements de sol et de murs</b>	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
<b>6. Conduits, canalisations et équipements</b>	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
<b>7. Ascenseurs et monte-charge</b>	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
<b>8. Equipements divers</b>	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
<b>9. Installations industrielles</b>	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
<b>10. Coffrages perdus</b>	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

## **14 – Recommandations Générales de Sécurité :**

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment.

Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « Amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés. Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque les travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe 1 du présent arrêté.

### **1 Informations générales**

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple : perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissés ou tressés, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

#### **B. – Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante**

##### **Stockage des déchets sur le site**

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sac étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

##### **Elimination des déchets**

Les matériaux où l'amiante est fortement liée (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés, soit en décharge pour déchets inertes pourvues dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sac étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et carton d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en double sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA N° 11861x01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprises de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

##### **Elimination des déchets connexes**

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

### **2. Information des professionnels**

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

### **3. Recommandations générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières**

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage) comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans les boîtiers électriques sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sous celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...) comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

Ce document, propriété du Donneur d'Ordre, a été remis en 3 exemplaires, 1 original couleur reproductible, 1 sur support informatique et 1 deuxième original conservé aux archives de l'émetteur de ce rapport.  
Affaire 2021-116-DAAD-B-21BISGIRONDE-BAT-ATELIER / rapport 1 – le 15 JUILLET 2021 (rapport constitué de 44 pages)

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
  - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
- Le port d'équipement de protection est recommandé.

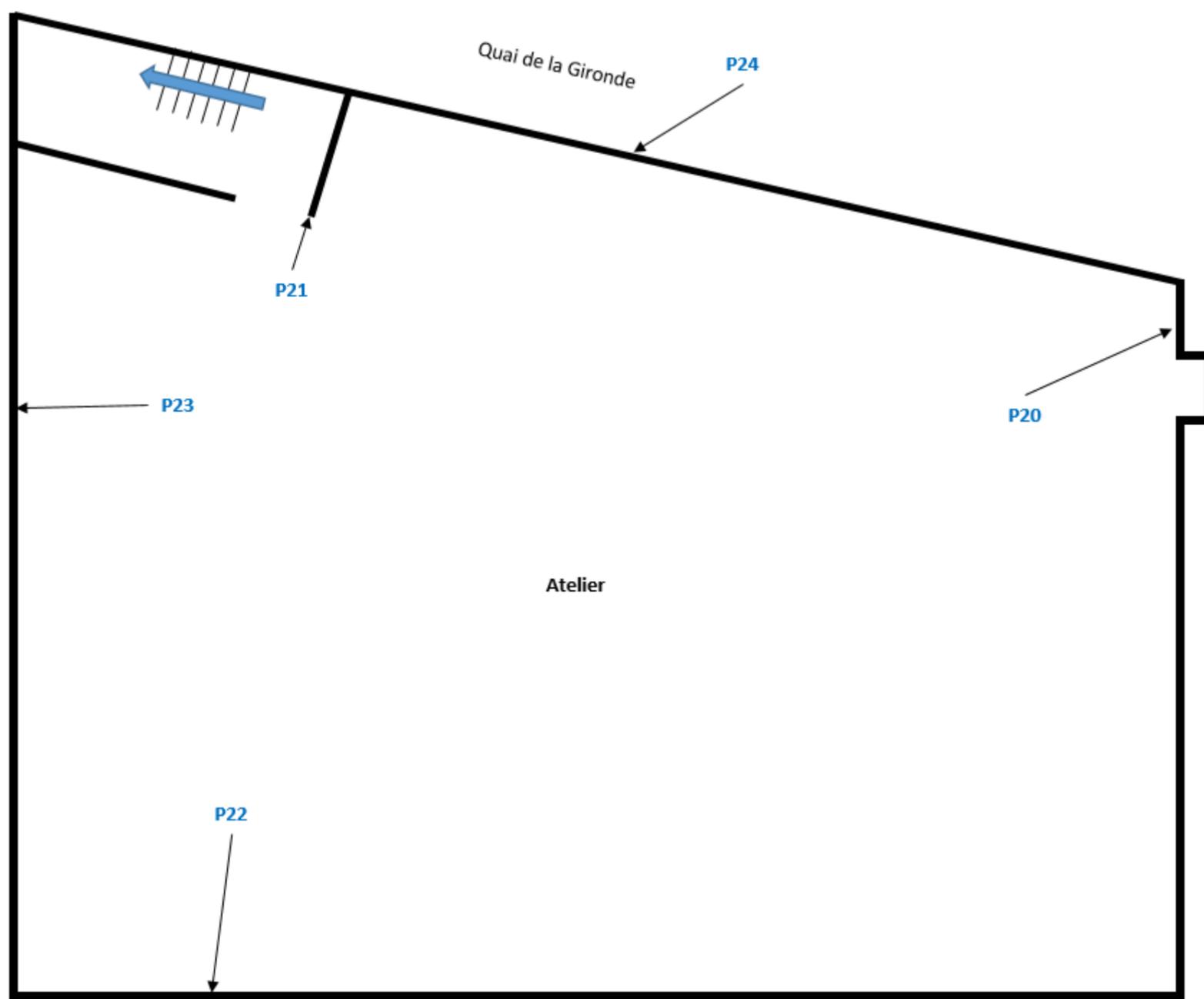
Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

## CONSIGNES SPECIFIQUES DE SECURITE (CSS)

En complément des CGS explicitées ci avant, les CSS s'appliquent aux interventions pouvant être appliquées sur, ou dans, l'environnement immédiat ou proche d'un MPCA et faisant l'objet d'une étude de risque spécifique.

- CSS 0 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables ou friables de niveau I et dont l'intervention se déroule à proximité d'un MPCA sans contact possible sur celui-ci.  
EPI non nécessaire.  
**Tout intervenant professionnel ou non.**
- CSS 1 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables en (B)on état, sans retrait, à l'aide d'outils manuels, sans dégradation et de durée inférieure à une heure.  
EPI + ½ masque FFP3 jetable.  
**Personnel de maintenance sensibilisé à l'amiante avec suivi médical.**
- CSS 2 : Applicable à un volume possédant des MPCA friables protégés, de niveau I à II, avec intervention directe sur le MPCA avec outils manuels ou à vitesse lente, dégradation localisée et de durée :  
inférieure à une heure :  
EPI + ½ masque ou masque complet à cartouche P3.  
supérieure à une heure :  
EPI + ventilation assistée + mini confinement de la zone.  
**Personnel de maintenance sensibilisé à l'amiante avec suivi médical.**
- CSS 3 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables non protégés, de conservation (B)on ou (M)auvais, en espace exigu et non protégé avec intervention directe sur le MPCA ou retrait avec outils à vitesse rapide et dégradation importante.  
Durée supérieure à une heure :  
EPI + adduction d'air + confinement de la zone + plan d'intervention ou de retrait à soumettre aux organismes.  
**Personnel qualifié et suivi médicalement.**
- CSS 4 : Applicable à un volume possédant des MPCA friables non protégés, de niveau II et II, en espace exigu et non protégé avec intervention directe sur le MPCA ou retrait avec outils à vitesse rapide et dégradation importante.  
Durée supérieure à une heure :  
EPI + adduction d'air + confinement de la zone + plan d'intervention ou de retrait à soumettre aux organismes.  
**Personnel possédant la Qualibat 1513 ou similaire.**

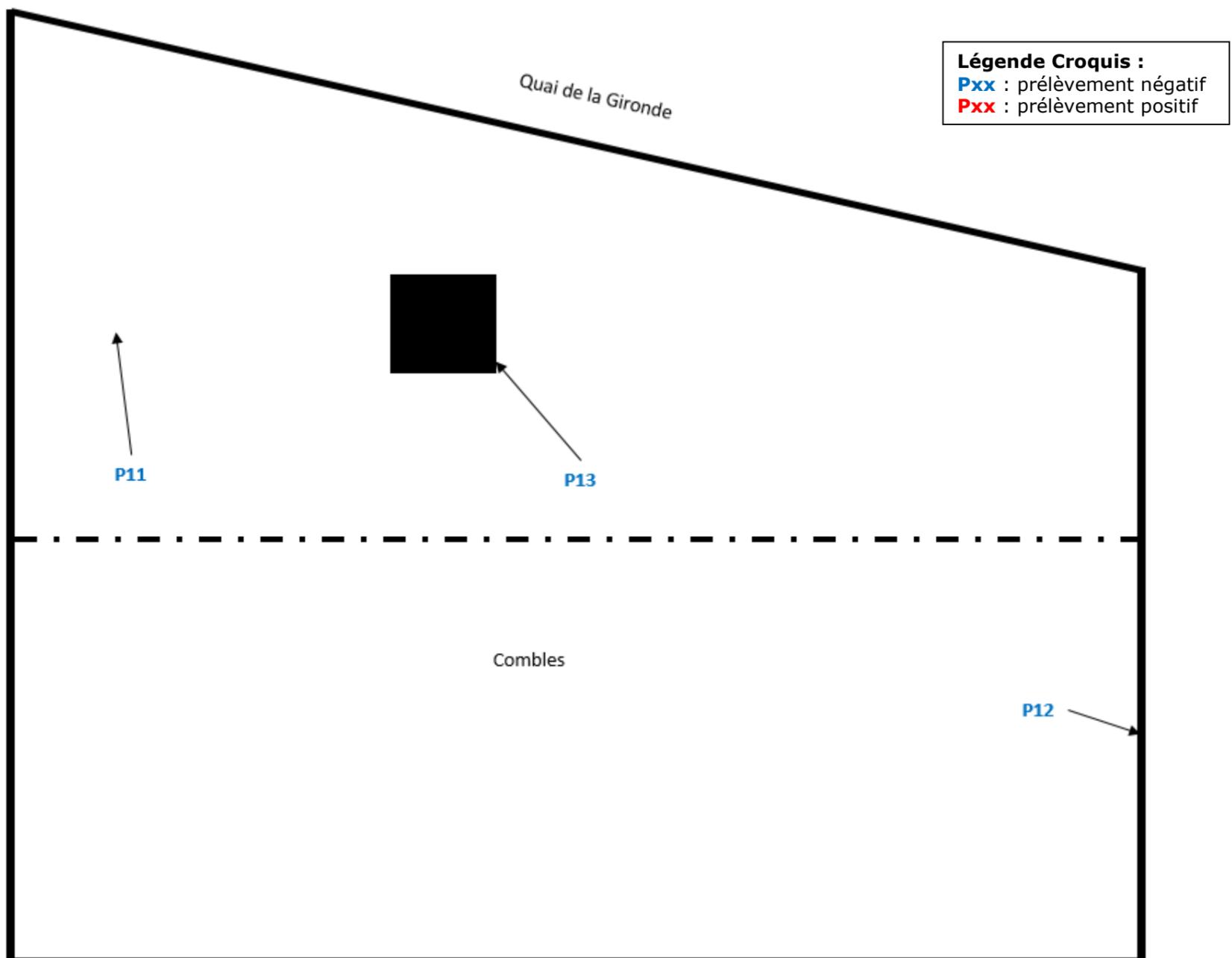
**Légende Croquis :**  
**Pxx** : prélèvement négatif  
**Pxx** : prélèvement positif



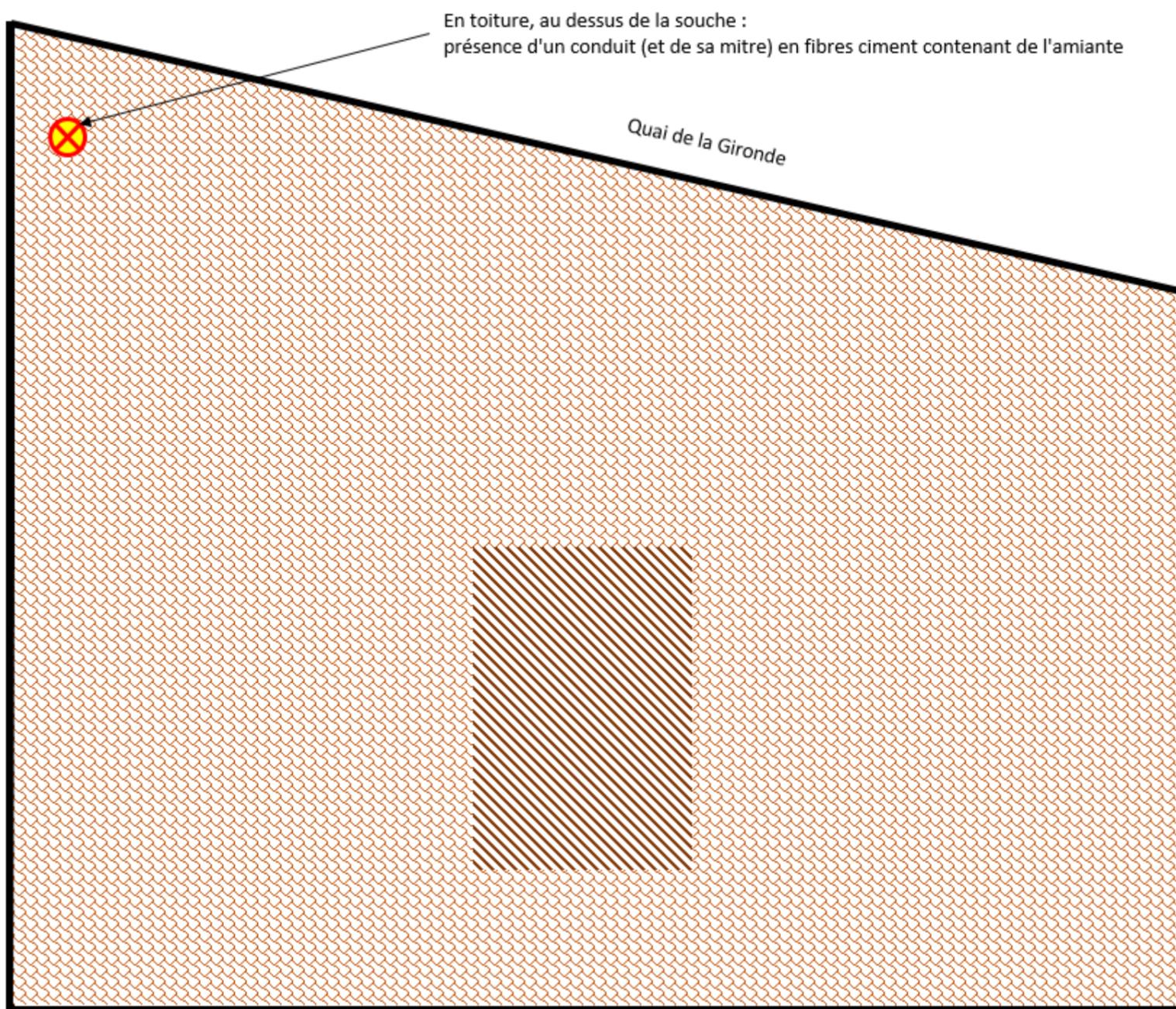
CROQUIS RDC



**CROQUIS ETAGE**



**CROQUIS COMBLES**

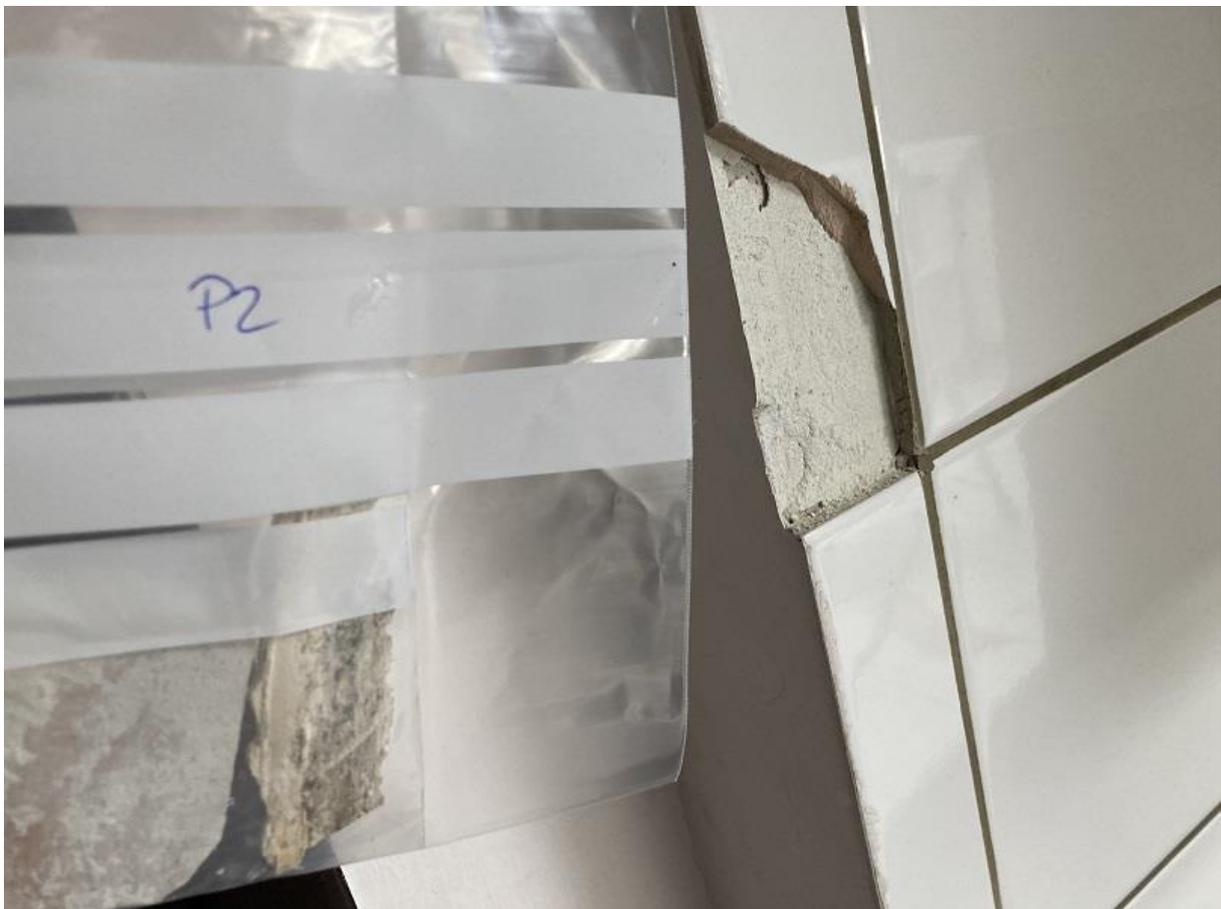


CROQUIS TOITURE

## ANNEXE 3 – Photographies



Prélèvement n°1 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



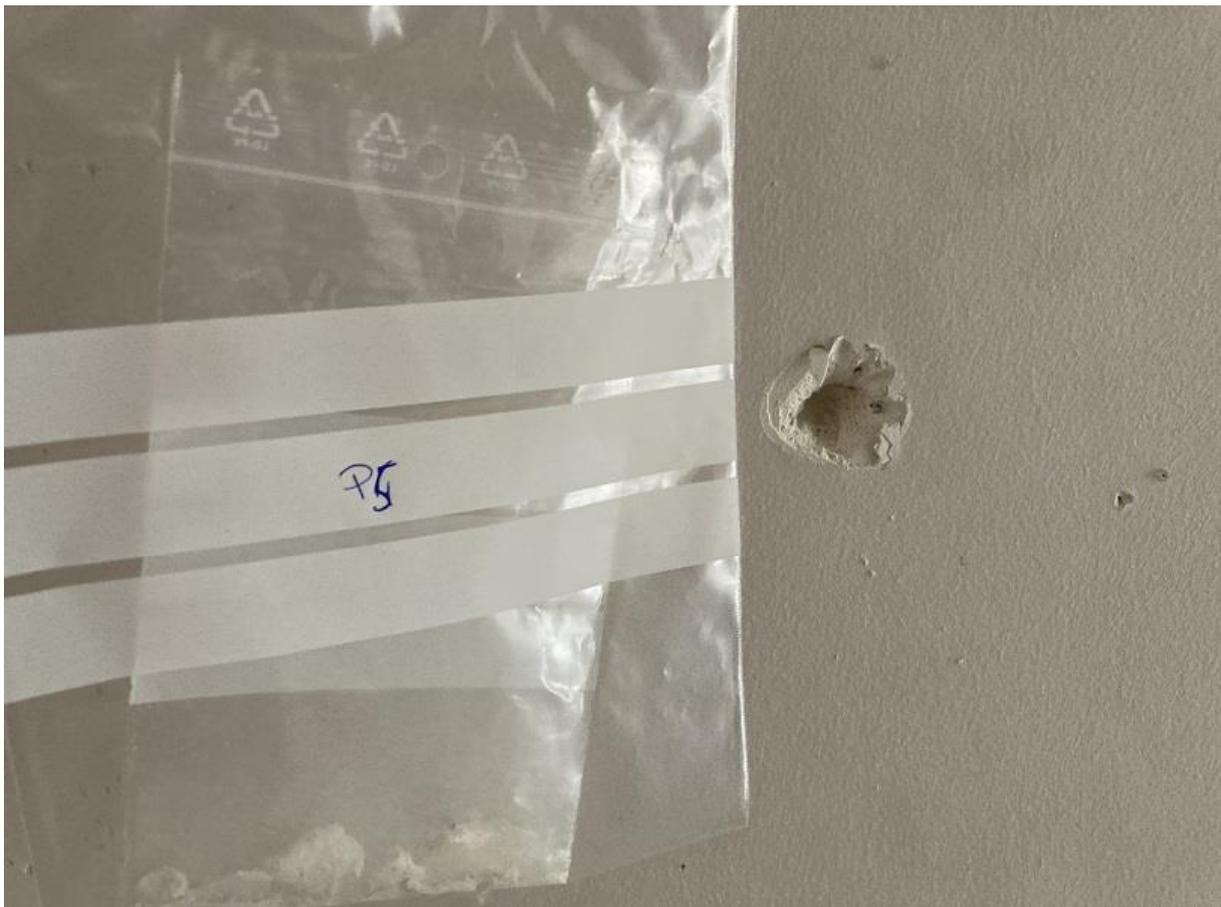
Prélèvement n°2 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



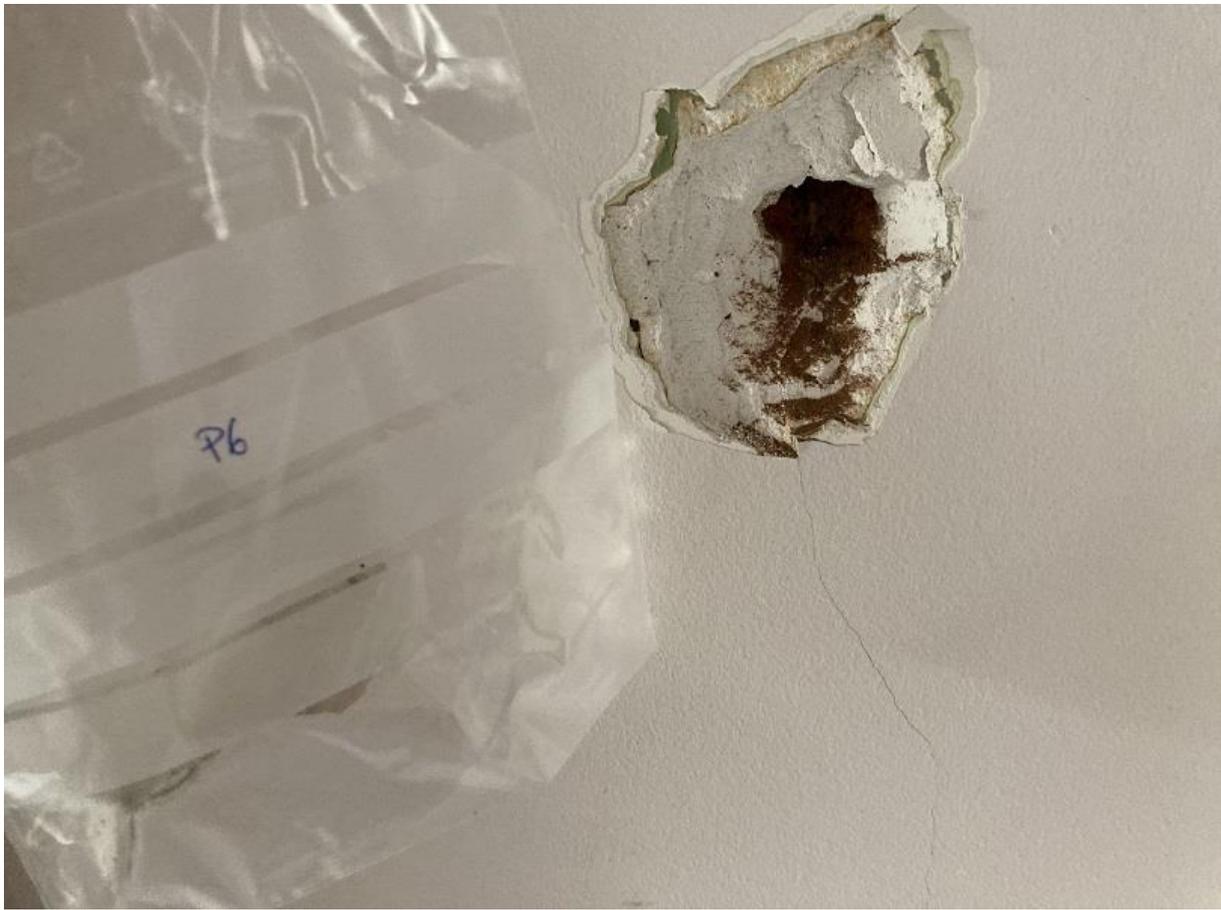
Prélèvement n°3 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°4 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°5 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°6 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°7 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



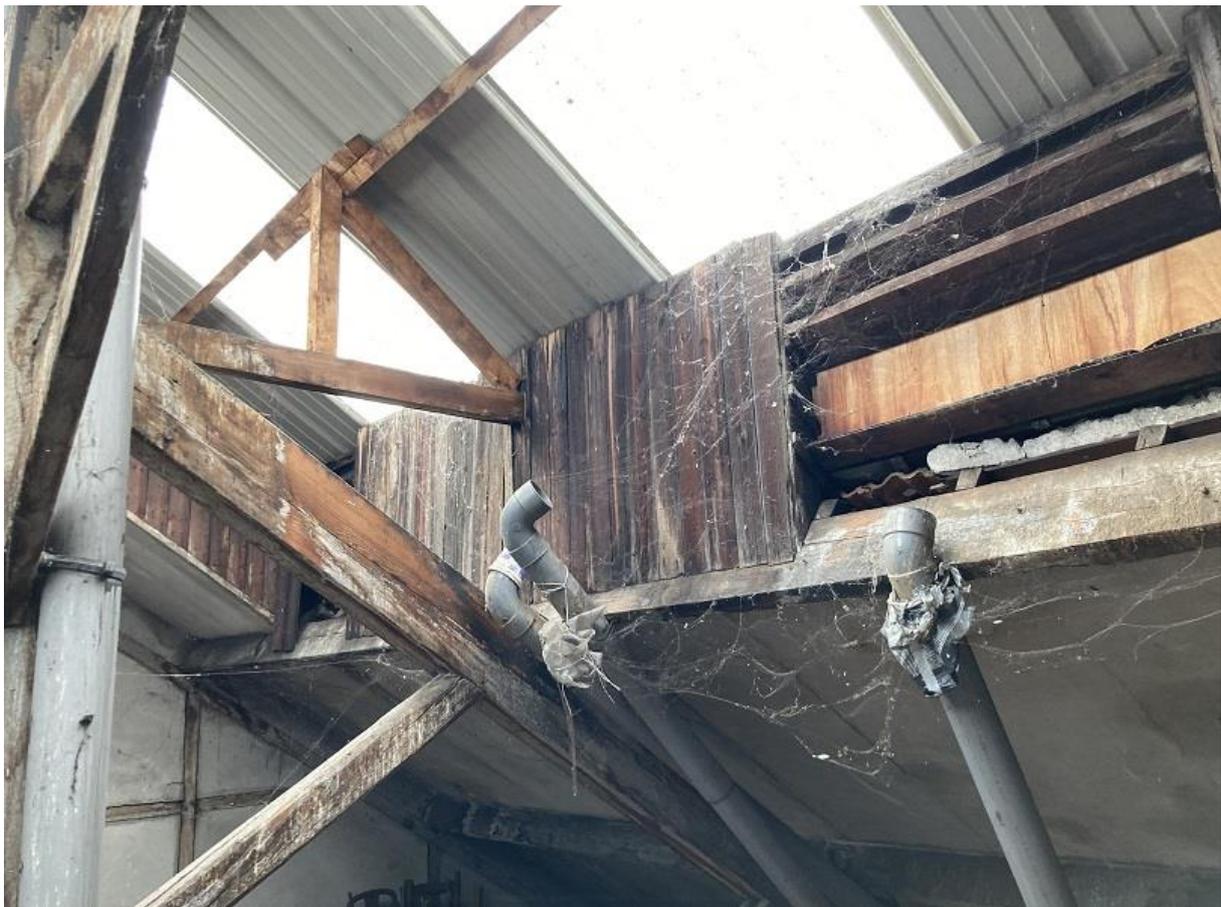
Prélèvement n°8 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°9 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°10 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



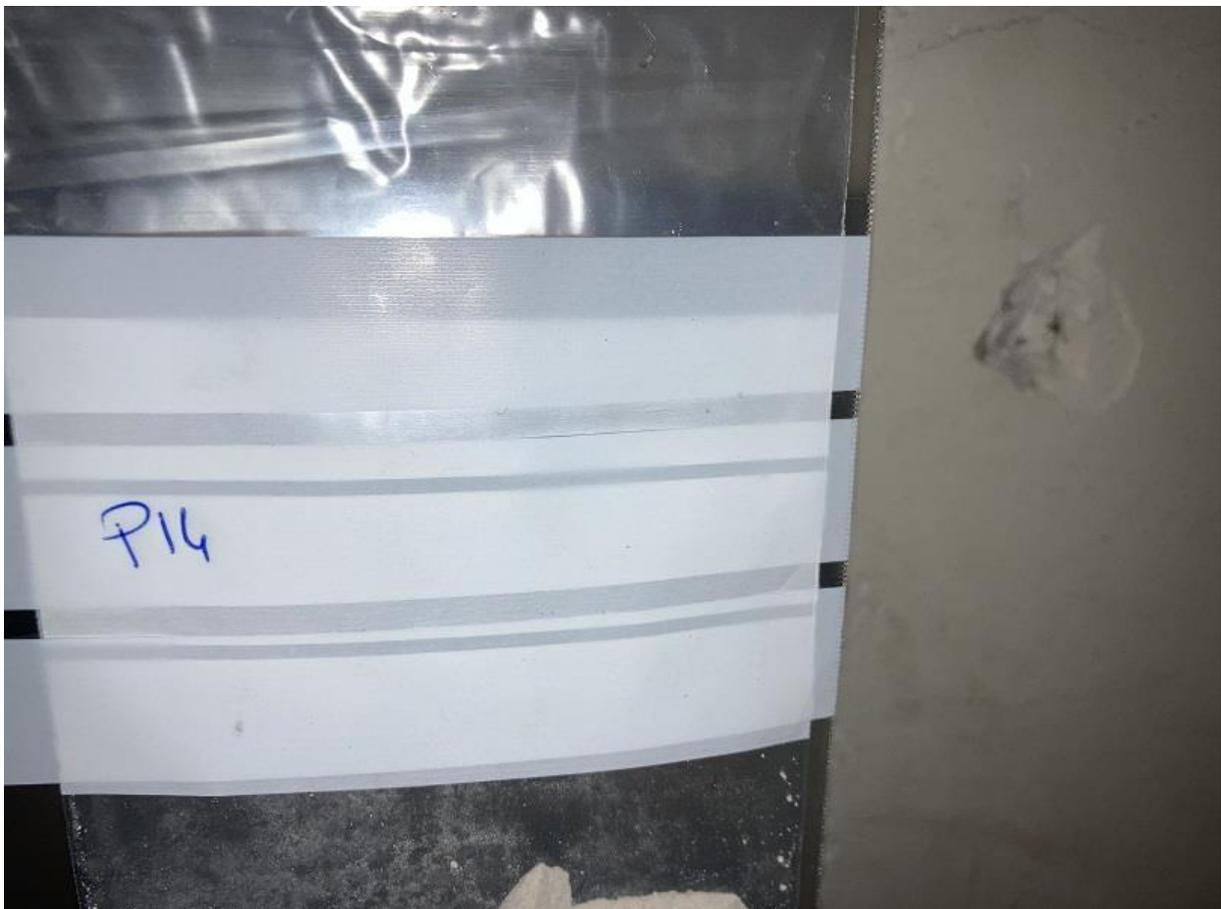
Vue partielle des combles : présence de conduits PVC ne contenant pas d'amiante par nature.  
Une partie de la couverture est en bardage acier et plexiglass.



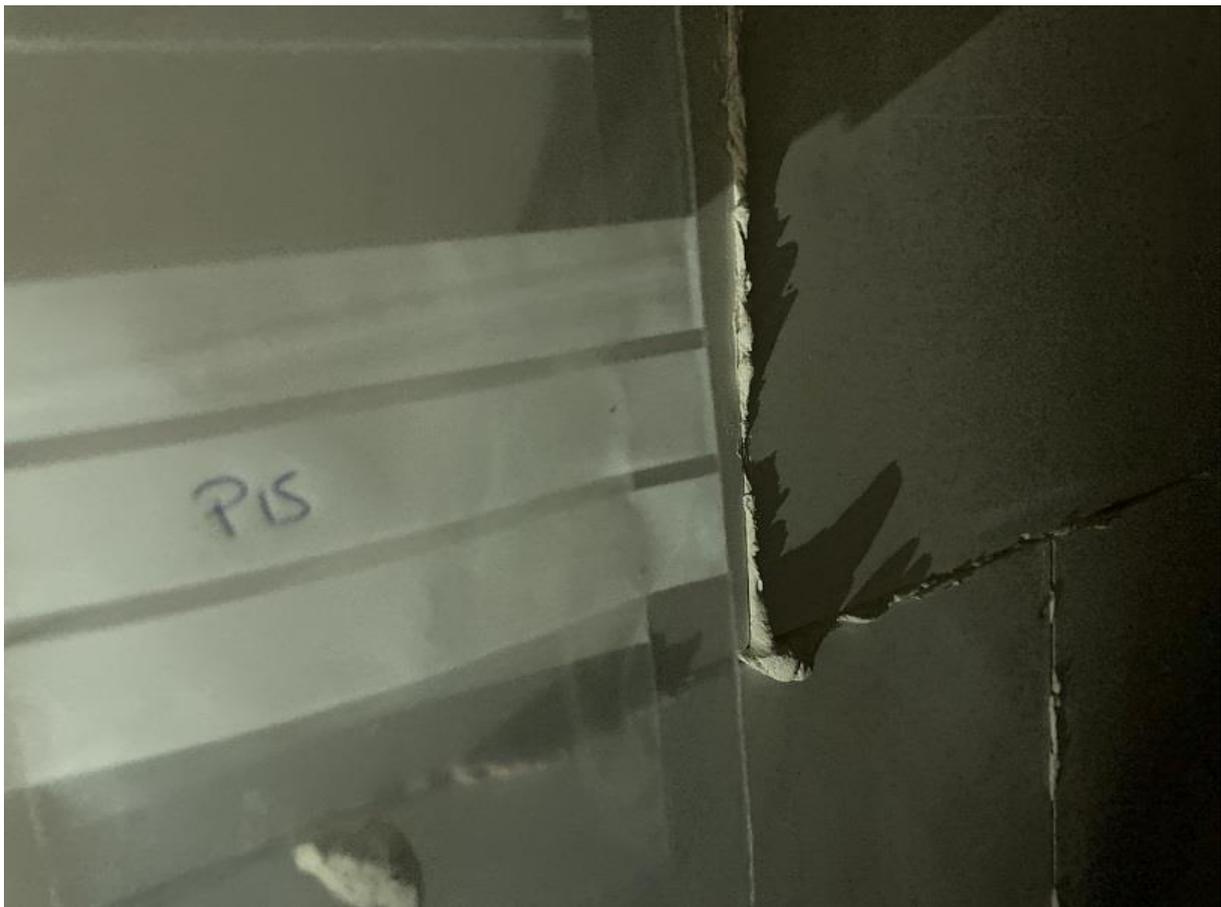
Prélèvement n°11 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°12 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°14 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°15 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°16 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°17 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°18 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°19 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°20 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°21 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°22 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°23 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°24 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°24 : amiante non détecté après analyse en laboratoire.



En toiture, au-dessus de la souche : présence d'un conduit (et de sa mitre) en fibres ciment contenant de l'amante.



F70 - V 5 de 28/09/2017

## - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

## Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

### COURSAT Thomas sous le numéro 55

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	10/07/2017	09/07/2022
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	10/07/2017	09/07/2022
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	18/03/2018	17/03/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 155C26C2018

Le mercredi 28/02/2018

Laëtitia DELPORTE  
Responsable des certifications  
Ginger CATED



## Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

**ACCESS DIAG**  
**Monsieur THOMAS COURSAT**  
**17 rue DUPIN**  
**75006 PARIS 06**

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 25/02/2018

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 14 janvier 2021

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

**SUBERVIE ASSURANCES**  
Agent Général exclusif MMA  
30, cours du Maréchal Juin - B.P 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75  
Email : [subervie.assurances@mma.fr](mailto:subervie.assurances@mma.fr)  
SARL au capital de 401 222 €  
N° ORIAS : 07001677 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**SARL SUBERVIE ASSURANCES**  
AU CAPITAL DE 401 222 € - RCS BORDEAUX 339 041 535  
N°ORIAS : 07001677 [WWW.ORIAS.FR](http://WWW.ORIAS.FR)  
30 COURS MARÉCHAL JUIN - BP 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
CONTACT@SUBERVIE-ASSURANCES.COM  
TEL : 05 56 91 20 67

F0887



## Télocopie

ARMSTRONG 3 ALLEE DE LA SEINE 94154 IVRY SUR SEINE CEDEX - TELEPHONE : (1) 43 90 43 00 - TELECOPIEUR : (1) 45 21 04 11

DE : F.BLIN

Société : ARMSTRONG

Nombre de pages, y compris cette page de garde : 1

**Objet : Absence d'amiante dans les produits ARMSTRONG**

Monsieur,

**Nous vous certifions par la présente que les produits fabriqués dans les usines ARMSTRONG ( et ex usine ALPHACOUSTIC ) sont fabriqués selon le procédé WET FELT, ou SLURRY (chaîne humide), et sont composés de laine de roche, d'argile, de perlite, d'amidon et de cellulose.**

**Ils ne contiennent pas et n'ont jamais contenu d'amiante sous quelle que forme que ce soit.**

**Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.**

**B. ALLGEYER**

**SERVICE TECHNIQUE - DIVISION PLAFONDS**

**RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29					
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat	
		Nb	Traitement	Nb	Méthode		Analyste
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-001    Référence échantillon client : 1 - Linoléum Localisation : ETAGE - APT1 - Rangement-Sol							
# Plaque souple	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	aharb	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-002    Référence échantillon client : 2 - Faïence 1 + colle Localisation : ETAGE - APT1 - Cuisine - Mur							
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	aharb	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-003    Référence échantillon client : 3 - Carrelage 1 + colle + ragréage Localisation : ETAGE - APT1 - Cuisine - Sol							
# Colle de faïence/carrelage, Ragréage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	aharb	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-004    Référence échantillon client : 4 - Mastic vitrier Localisation : ETAGE - APT1 - Rangement-Fenêtre de toit							
# Mastic	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	aharb	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
<b>Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-005</b> Référence échantillon client : 5 - Enduit + peinture						
Localisation : ETAGE - APT1 - Séjour-Cloison sur chambre						
# Enduit, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	a harb
# Peinture, Enduit, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	a harb
<b>Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-006</b> Référence échantillon client : 6 - Enduit + peinture						
Localisation : ETAGE - APT1 - Séjour-Mur						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	a harb
# Peinture	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	a harb
<b>Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-007</b> Référence échantillon client : 7 - Bande calicot + enduit + peinture						
Localisation : ETAGE - APT1 - Séjour-Cloison sur chambre						
# Enduit, Peinture, papier calicot, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	a harb
# Peinture, Enduit, papier calicot, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	a harb

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-008 Localisation : ETAGE - APT1 - SDB-Cloison						
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Joint, Dur, Gris(e)	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-009 Localisation : ETAGE - APT1 - Chambre4-Sol						
# Colle de faïence/carrelage, Ragraage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-010 Localisation : ETAGE - APT1 - Chambre4-Rampant						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-011 Localisation : COMBLES - Fenêtre de toit						
# Mastic	N/A	#1	# Tetrahydrofurane	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

La limite de détection du laboratoire est de 0,1% en masse d'amiante.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-012 Référence échantillon client : 12 - Enduit mural						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-013 Référence échantillon client : 13 - Enduit						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-014 Référence échantillon client : 14 - Enduit mural						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-015 Référence échantillon client : 15 - Colle						
# Colle dure	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-016 Référence échantillon client : 16 - Chape						
# Béton	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

La limite de détection du laboratoire est de 0,1% en masse d'amiante.  
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.  
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.  
\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-017 Référence échantillon client : 17 - Bande calicot Localisation : ETAGE - LOCAL - Pièce principale - Plafond						
# Papier calicot	# Fibres de papier	#2	N/A	#2	MOLP	injouangang # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-018 Référence échantillon client : 18 - Joint (dur blanc gris) Localisation : ETAGE - LOCAL - Pièce principale - mur (jonction poutres bois)						
# Joint, Blanc(he), Gris(e)	N/A	#1	# Tetrahydrofurane	#2	META	aharb # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-019 Référence échantillon client : 19 - Bande calicot + enduit + peinture Localisation : ETAGE - LOCAL - Pièce principale - Plafond						
# Enduit, Peinture, papier calicot, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	META	aharb # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, papier calicot, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	META	aharb # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.  
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.  
\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
<b>Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-020</b>						
<b>Localisation : RDC - ATELIER - Conduits</b>						
# Plâtre, flasse, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Laine de verre	# Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux	# Fibres synthétiques	#2	N/A	#2	# MOLP	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
<b>Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-021</b>						
<b>Localisation : RDC - ATELIER - Arête mur vers escaliers</b>						
# Enduit, Gris(e)	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
<b>Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-022</b>						
<b>Localisation : RDC - ATELIER - Mur</b>						
# Enduit, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

La limite de détection du laboratoire est de 0,1% en masse d'amiante.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 21FPP011234 Référence client : 2021-116-B-21BIS-GIRONDE Adresse du site : 21 bis, quai de la Gironde - 75019 PARIS	Date de réception : 26/05/2021 Edition du rapport : 31/05/2021 à 18:29
---	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-023 Référence échantillon client : 23 - Enduit + peinture Localisation : RDC - ATELIER - Arête poteau						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 21FPP011234-024 Référence échantillon client : 24 - Enduit mural Localisation : RDC - ATELIER - Façade extérieure						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

**Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :**

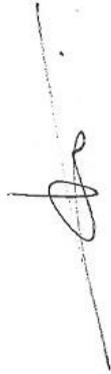
Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

\*\* MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables\* inférieure à la limite de détection.

\*\* META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : DOLPHIN Teddy  
Technicien



La limite de détection du laboratoire est de 0,1% en masse d'amiante.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).